



Appel à candidature et règlement du tirage au sort des habitants au comité des partenaires

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a introduit aux termes de son article 15, la création d'un comité des partenaires, dont les modalités de création ont été codifiées à l'article L.1231-5 du Code des Transports, lui-même précisé dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, par délibération du 11 mai 2023, a décidé de lancer un appel à candidatures auprès des habitants du territoire pour intégrer le comité de partenaires de la mobilité.

Le présent règlement a donc pour objet de définir les conditions et les modalités de l'appel à candidature, puis de tirage au sort, de trois habitants invités à siéger au comité des partenaires pour la durée restante du mandat électoral, soit jusqu'en 2026.

Organisation du tirage au sort

La campagne de candidatures est ouverte du 20 mai au 15 septembre 2023.

Conditions de participation

Les candidatures sont ouvertes à toute personne physique majeure résidant à titre principal sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, à l'exception des membres déjà nommés ou représentés au comité des partenaires.

Modalités de participation

Les participants sont invités à remplir un bulletin de participation tel qu'annexé, et disponible sur le site internet suivant : www.pays-colombey-sudtoulinois.fr

Sur demande auprès de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, le bulletin de participation pourra être imprimé et remis au demandeur en main propre, puis être déposé contre décharge ou être adressé par courrier à la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, 6 Impasse de la Colombe – 54170 COLOMBEY-LES-BELLES.

Les participants doivent compléter le bulletin en indiquant leur nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel.

La participation à ce tirage au sort est gratuite et la participation au comité des partenaires n'engendra aucune rémunération de quelque nature que ce soit. En cas d'annulation ou de report d'une séance du comité des partenaires, aucune indemnité ne pourra être demandée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune nomination.

La Communauté de communes de du Pays de Colombey et du Sud Toulinois se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile du nommé.

Modalités du tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le 21 septembre en présence du Président de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois qui sera garant de la régularité du tirage au sort. L'outil de tirage au sort est « le nombre aléatoire » édité par la société Google adossé à une liste au format XLS.

Modalités de nomination

Les trois habitants tirés au sort pour être représentant des habitants au sein du comité des partenaires seront prévenus par courrier. Les tirés au sort pourront ainsi participer aux réunions du comité des partenaires conformément au règlement intérieur approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, qui se tiendra une fois par an au minimum.

Si le nombre de candidature est suffisant dans l'objectif d'une meilleure représentativité du territoire. Les habitants seront tirés au sort par zone du territoire (un par zone).

Les zones définies sont les suivantes :

Zone nord-ouest : Gibeauveix, Uruffe, Vannes-le-Chatel, Allamps, Saulxures-lès-Vannes, Mont-l'Étroit, Barisey-au-Plain, Barisey-la-Côte, Bulligny, Blénod-lès-Toul et Mont le Vignoble.

Zone nord-est : Moutrot, Crézilles, Bagneux, Colombey-les-Belles, Selaincourt, Dolcourt, Allain, Ochey, Thuilley-aux-Groseilles, Germiny et Crépey.

Zone sud : Favières, Saulxerotte, Gélaucourt, Battigny, Gémonville, Tramont-Saint André, Tramont Emy, Tramont Lassus, Vandéléville, Férocourt, Pulney, Grimonviller, Beuvezin, Vicherey, Aboncourt et Courcelles.

Si l'une des zones n'est pas représentée par un habitant lors du tirage au sort. Le tirage au sort par zone sera abandonné pour un tirage au sort unique comprenant tout le territoire.

La nomination des habitants est faite pour la durée restante du mandat des membres du comité des partenaires, à savoir jusqu'au renouvellement électoral de 2026.

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois ne peut être tenue responsable du mauvais renseignement des coordonnées du gagnant.

Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au tirage au sort sont enregistrées et utilisées par la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois pour les nécessités de leur participation et l'attribution de leur nomination en tant que représentant des habitants au comité des partenaires de la mobilité le cas échéant.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, 6 Impasse de la Colombe – 54170 COLOMBEY-LES-BELLES ou par courriel : contact@pays-colombey-sudtoulinois.fr

Acceptation du règlement

La participation à ce tirage au sort entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Accès au règlement

Le présent règlement est accessible durant la période du 20 mai au 15 septembre sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain et demeure annexé avec le règlement interne du comité des partenaires de la mobilité, à la délibération du conseil communautaire du 11 mai 2023.



Bulletin d'inscription au tirage au sort pour le Comité des partenaires de la mobilité

Nom :

Prénom :

Sexe : Homme Femme

Date de Naissance : .../.../.....

Adresse :

.....
.....

Numéro de téléphone :

Email :

Date : .../.../.....

Signature :